



**DERNIÈRES NOUVELLES / RAPPELS IMPORTANTS / À RETENIR
POUR NE RIEN MANQUER, AYEZ LE RÉFLEXE PLANETE-VISAS.FR**



Règle des 72 ou 144 heures sans visa pour les escales internationales

Le gouvernement chinois permet à plusieurs nationalités, dont les Français, qui sont en transit par avion en Chine, de sortir de la zone internationale de certains aéroports si trois conditions sont remplies :

- 1 - **Ne pas dépasser 72h ou 144h (selon les villes)**, le vol de continuation et les tampons du passeport étant vérifiés.
- 2 - **Ne pas quitter la ville concernée par l'escale** (en cas de contrôle vous serez en illégalité).
- 3 - Il faut qu'il s'agisse d'une **escale « internationale » en vol direct**, c'est -à -dire que la ville de provenance et la ville de destination sont dans deux autres pays que la Chine.

FAUT-IL UN VISA POUR UN TRANSIT EN CHINE?

✓ OUI SI :

✈ **Le pays de provenance est aussi le pays de destination**

Exemple : Votre itinéraire : PARIS → PÉKIN/BEIJING (Chine) → PARIS

↳ **Vous avez besoin d'un visa**

✈ **Le pays de provenance n'est pas le pays de destination mais le vol compte comme un aller-retour géographiquement.**

Exemple : Votre itinéraire : PARIS → PÉKIN/BEIJING (Chine) → LONDRES

↳ **Vous avez besoin d'un visa**

✈ **Le pays de provenance n'est pas le pays de destination mais vous faites 2 arrêts en Chine**

Exemple : Votre itinéraire : SINGAPOUR → PÉKIN/BEIJING → SHANGHAÏ (Chine) → PARIS

↳ **Vous avez besoin d'un visa**

✗ NON SI :

✈ **Le pays de provenance n'est pas le pays de destination finale**

Exemple : Votre itinéraire : PARIS → PÉKIN/BEIJING → TOKYO (Japon)

↳ **Vous êtes exempté de visa**

✈ **Le pays de destination finale est la Chine mais dans une région indépendante (voir cas particuliers)**

Exemple : Votre itinéraire : PARIS → PÉKIN/BEIJING → HONG-KONG (Chine)

↳ **Vous êtes exempté de visa**

Cas Particuliers :

Hong-Kong, Macao et Taiwan : ces régions sont, jusqu'à présent, considérées pour cette règle d'exemption de visa comme des villes internationales.

Par conséquent, vous n'avez pas besoin de visa, si vous faites Paris > Pékin > Hong-Kong avant de retourner à Paris.



Pays éligibles à cette exemption de visa :

FRANCE, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.

AÉROPORTS ACCEPTANT LE TRANSIT DE 72H SANS VISA	AÉROPORTS ACCEPTANT LE TRANSIT DE 144H SANS VISA
<i>L'exemption de visa est valable uniquement dans ces régions citées ci-dessous.</i>	
<ul style="list-style-type: none">- Changsha- Chongqing- Guangzhou- Guilin- Harbin- Xi'an	<ul style="list-style-type: none">- Shanghai- Beijing (Pékin)- Jiangsu- Zhejiang- Tianjin- Hebei- Dalian- Shenyang- Chengdu- Xiamen- Wuhan- Kunming- Qingdao